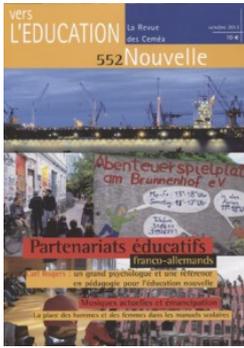


Onmas, Cafemas : jeu de domination dans le champ de l'animation ?



C'est à l'issue d'un conseil d'administration mouvementé qui s'est tenu le lundi 10 juin 2013, que le centre d'analyse des formations, des emplois, des métiers de l'animation et du sport (Gip Cafemas) a été dissous. Un arrêté lapidaire, signé en date du 5 juin par la ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative et par le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé du budget en atteste. Cette dissolution brutale a pris effet au 30 juin 2013. Outre la dimension autocratique de la décision, non discutée avec les partenaires membres du Cafemas, il semble légitime de s'interroger sur les enjeux de cette abrogation.

Tout d'abord, il faut dire que le Gip Cafemas, créé pour une période de huit ans par arrêté du 29 avril 2011, n'aura vécu que deux petites années. Ce Gip avait pris le relais de l'Observatoire national des métiers de l'animation et du sport (Onmas). Cet observatoire, lui-même créé par l'arrêté du 8 mars 2002 a vu le jour à l'issue de longues discussions entre le ministère de la Jeunesse et des Sports (Marie-Georges Buffet à l'époque), le ministère de l'Éducation nationale (Jack Lang), les branches professionnelles et des représentants du monde universitaire.

Piloté par un conseil d'administration composé de dix-huit membres répartis en trois collèges (celui des pouvoirs publics, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et ministère de l'Éducation nationale., celui des partenaires sociaux et celui des personnalités qualifiées), cet observatoire s'était donné pour principales missions de recueillir et synthétiser l'ensemble des données disponibles concernant l'adéquation emploi-formations dans les domaines du sport et de l'animation, de proposer des analyses prospectives et soumettre des propositions permettant l'amélioration de cette adéquation emploi-formations.

Au cours de la période 2002–2005, l'Onmas a participé à nombreuses études dont celle relative aux métiers de l'animation de niveau 3 et 2 (université de Rouen et Credoc) ou encore celle relative à l'analyse des besoins des partenaires sociaux de l'animation – CPNEF animation. L'Onmas a été également présent dans de nombreux colloques tels : « Branche et territoire » (CPNEF), « l'Animation à quoi sert-elle ? » (PPOA-DRDJS 34). À l'issue de cette période, l'Onmas s'est investi dans la réalisation d'un ouvrage collectif *Vers les métiers de l'animation et du sport : la transition professionnelle* Publié à la Documentation française -2005- dirigé par Jean-Pierre Augustin – professeur d'université à Bordeaux, spécialiste de l'animation et du sport, président de l'Onmas. Après une évocation historique de l'émergence d'une société de loisirs et les prémices de la professionnalisation de l'animation et du sport, cet ouvrage collectif (plus de vingt contributeurs) propose une réflexion approfondie dans les champs concernés et se veut une entrée en

matière pour comprendre comment s'organisent les négociations autour de la constitution des métiers.

À l'issue de cette période, un second Onmas (2006–2010) a poursuivi les chantiers engagés, toujours sous la présidence de Jean-Pierre Augustin accompagné par la venue d'un nouveau secrétaire général Jean-Louis Gouju (maître de conférences en STAPS et sciences de l'éducation). L'Onmas 2 a mené à bien différents travaux tels que le recensement de l'ensemble des formations aux métiers de l'animation et du sport (diplômes, institutions, lieux) ; l'identification des passerelles et des transferts possibles entre les nombreuses certifications existantes ; la mise en cohérence des certifications avec le cadre européen...

Deux grandes missions

En 2010, alors que l'Observatoire n'avait plus d'existence officielle, un pugnace et patient travail de conviction a été conduit en particulier par le président et le secrétaire général de l'Onmas pour finalement aboutir à la création au mois avril 2011 du Gip Cafemas. Celui-ci associait statutairement l'État (Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.) et différents partenaires socioprofessionnels : le comité national olympique et sportif français (CNOSF), le fonds commun d'aide au paritarisme pour la convention collective nationale de l'animation, le fonds d'aide au développement du paritarisme pour la convention collective nationale du sport, le comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'Éducation populaire (Cnajep). L'association des Régions de France (ARF), sans être membre, a contribué financièrement et a participé aux travaux par l'intermédiaire d'une convention. Ce statut de Gip a conféré au Cafemas, au regard de la dimension collégiale qu'il induisait, une plus grande indépendance des tutelles ministérielles. En effet, celui-ci était piloté par un conseil d'administration dans lequel les dix-huit pouvoirs se répartissaient ainsi : ministère de l'Enseignement supérieur (4 voix), ministère des Sports (4 voix), ministère de la Jeunesse (2 voix), Cnajep (2 voix), Cnosf (2 voix), branche de l'animation (2 voix), branche du sport (2 voix). L'objet central du Cafemas était la relation entre l'emploi, les métiers, les certifications et les formations dans les champs de l'animation et de l'activité physique et sportive. Il en découlait deux grandes missions (Voir aussi www.cafemas.fr -> www.cafemas.fr).

Une mission de synthèse des données existantes – Recueillir et synthétiser les résultats obtenus par toutes les structures régionales, nationales ou européennes sur les sujets à étudier ; – commanditer ou collaborer à des études complémentaires au cas où des données importantes seraient encore manquantes pour l'éclairage et la bonne appréhension de ce qui est étudié ; – construire les outils méthodologiques et techniques du recueil, de la synthèse et de la conservation des données sous des formes accessibles en permanence aux partenaires et permettant une mise à jour ultérieure la plus aisée possible.

Une mission d'étude et de diagnostic de la relation emplois–métiers–formations (EMF) afin d'aider aux décisions

– Analyser l'ensemble des paramètres en jeu dans la relation emploi-formation ; – organiser les collaborations pour que les diagnostics soient les plus partagés possibles ; – intégrer les éléments de prospective ; formuler des hypothèses d'actions, des recommandations.

Le Cafemas a publié des observations très poussées dans le domaine de l'emploi et des métiers. Il a livré, entre autres, sous la conduite de Jean-Louis Gouju et Philippe Segrestan, un remarquable travail présentant un « [Panorama des situations professionnelles du champ de l'animation](#) »

Alors que la qualité des travaux du Cafemas était reconnue par l'ensemble des partenaires, le ministère des Sports a fait le choix d'abroger le Gip. La dissolution de cette instance, a fait réagir vivement les membres non étatiques du conseil d'administration, mais également de nombreux acteurs impliqués dans les champs concernés, la dimension « scandaleuse » de l'opération étant souvent mise en avant.

Une raison politique

En effet, c'est sous couvert d'économies budgétaires que le ministère de la Jeunesse et des Sports a argumenté sa décision unilatérale alors que le budget global du Cafemas était équilibré en 2011 sur la base d'un peu moins de 700 000 euros : plus de la moitié étant liée à des mises à disposition de personnels de la part des ministères engagés, sur la moitié restante, 35% (130 000 €) étaient financés par l'État et 65% (240 000€) par les autres partenaires.

En regard de la modicité des sommes mobilisées, les arguments d'économies financières présentés pour motiver la dissolution apparaissent peu convaincants, d'autant plus qu'ils ont été complétés par l'annonce de la poursuite des activités au sein du ministère des Sports et de la Jeunesse.

Autrement dit, il s'agit de faire mieux tout seul, tout en se privant d'un financement paritaire. En fait, la raison n'est évidemment pas économique mais plutôt politique pour un ministère qui oeuvre avant tout pour défendre son « territoire » de la formation, un ministère qui n'a pas encore digéré la rénovation de ses diplômes et qui ressent au plus mal le développement de l'offre des formations universitaires d'une part et des certificats de qualification professionnelle d'autre part. On peut à ce titre vivement regretter la disparition du seul dispositif capable de développer des études pertinentes à l'échelle nationale tout en donnant un cadre de travail pour des recherches plus territorialisées, le seul outil capable également d'agrèger des données régionales afin de livrer des panoramas plus globaux. Espérons que les acteurs de l'animation et du sport puissent trouver une solution pour maintenir sous une forme ou une autre cet outil indispensable, qui depuis 2002 a fait un travail remarquable d'élucidation de ces deux champs complexes.

Luc Greffier, maître de conférences, IUT Michel de Montaigne ancien administrateur du Cafemas, militant Ceméa

[Vers l'Éducation Nouvelle n°552](#)